

OC-16-013	Initier ou ajuster du polyéthylène glycol 3350	
Version n° 01	Entrée en vigueur : 2023-03	Révisée le : S. O.
Installation(s) : Toutes les installations concernées		
Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ concernés		
Service(s) visé(s) : Centres d'hébergement (CHSLD), maison des aînés et maisons alternatives (MDA MA), unité de courte durée gériatrique (UCDG)		

Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Professionnels visés par l'ordonnance : Les infirmières habilitées qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires. Les infirmières auxiliaires peuvent collaborer dans le respect de leur champ d'exercice, à la suite de l'évaluation et l'initiation par l'infirmière.
Activités réservées : Infirmières <ul style="list-style-type: none">• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;• Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance Infirmières auxiliaires <ul style="list-style-type: none">• Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne• Prodiger des soins et des traitements infirmiers et médicaux• Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
Clientèle visée : Usager de 18 ans et plus de profil gériatrique définie comme une personne qui présente un déclin fonctionnel associé à une perte d'autonomie ou un trouble neurocognitif majeur. Usager de 18 ans ou plus qui reçoit des traitements de soins palliatifs
Situation clinique visée par l'ordonnance : L'infirmière procède à l'évaluation, détermine les causes de la constipation et procède à l'initiation ou l'ajustement de polyéthylène glycol chez les usagers symptomatiques.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Usager qui présente une diminution de la fréquence habituelle de défécation ET au moins un des symptômes suivants depuis 48 heures ou plus :
 - Selles difficiles à évacuer
 - Selles petites et dures ou massives et volumineuses
 - Douleur ou sensation d'inconfort à la défécation
 - Sensation d'évacuation incomplète des selles

- Effort à la défécation ou envie non productive de déféquer
- Absence de selles

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Soulager un problème ponctuel d'élimination fécale et prévenir les complications obstructives;

CONTRE-INDICATIONS

- Présence ou suspicion d'une occlusion intestinale : vomissements avec coliques ou fécaloïdes ou douleur abdominale intense
- Perforation intestinale connue
- Douleur abdominale aiguë
- Stomie
- Maladies inflammatoires de l'intestin : maladie de Crohn, colite ulcéreuse ou diverticulite
- Saignements gastro-intestinaux (méléna ou selles noires, rectorragie importante, sang dans les selles en quantité importante)
- Chirurgie rectale, du transit intestinal, abdominale, urinaire, gynécologique ou pelvienne au cours des six dernières semaines
- Diarrhée, gastroentérite ou C. difficile dans les cinq derniers jours avant d'initier du polyéthylène glycol 3350
- Hypersensibilité ou allergie connue au polyéthylène glycol

LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

- Présence ou apparition d'une contre-indication à l'ordonnance collective
- Persistance des signes et symptômes plus de 7 jours suivant l'initiation ou l'ajustement initial du polyéthylène glycol et sans explication
- Douleur abdominale persistante malgré le passage non forcé d'une selle
- Diarrhée persistante malgré l'arrêt du polyéthylène glycol 3350

DIRECTIVES

L'infirmière doit appliquer l'ordonnance collective ou le protocole d'élimination intestinale de son installation si l'utilisateur répond aux conditions d'initiation, même si elle initie ou ajuste le polyéthylène glycol 3350. Ainsi, selon l'évaluation de l'infirmière et selon son jugement clinique il est possible qu'on doive administrer un protocole d'élimination intestinale en plus d'initier ou ajuster le polyéthylène glycol à un usager, de manière concomitante (voir annexe 3).

1. En cours d'appréciation de la condition clinique de l'utilisateur :

Rechercher :

- Les signes et symptômes de constipation
- Les fuites de selles liquides (suggèrent la présence d'un fécalome)
- Les habitudes intestinales (peut varier d'un usager à l'autre)
- Des manifestations cliniques suggérant des signes atypiques (changement de comportement, changement d'autonomie, changement de l'état mental)

- La prise régulière ou récente des médicaments laxatifs
- Les contre-indications de cette ordonnance collective

2. Conduite thérapeutique


Initier ou ajuster le polyéthylène glycol 3350 en tenant compte des principes cliniques et du tableau de doses ci-dessous.

Exemples de doses utilisées en clinique*			
¼ dose	½ dose	Dose adulte standard	Double dose
8,5 g q 2 jours ou 5 g DIE	8,5 g DIE	17 g DIE	17 g BID (dose maximale)

*Tableau fourni à titre indicatif ne remplaçant pas le jugement clinique et l'approche individualisée. Se référer au pharmacien si des ajustements différents devaient être envisagés.

- L'infirmière doit ajuster le dosage en fonction de la réponse de l'usager.
- Il n'y a pas de dose spécifique en gériatrie. Par contre, comme l'incidence des diarrhées est plus élevée chez les usagers en CHSLD, la conduite prudente pourrait être de débiter à plus faible dose que la dose adulte standard (ex : 8,5 g DIE).
- Début d'action du polyéthylène glycol 3350 : 1 à 4 jours. Il faut éviter les ajustements trop rapprochés. Généralement, un intervalle d'ajustement de 2 jours est recommandé. Par contre, on pourrait considérer comme acceptable d'attendre 7 jours entre les ajustements.
- En cas de selles trop molles ou trop fréquentes, il est préférable de diminuer la dose immédiatement et réévaluer dans les 7 jours plutôt que cesser complètement. Cesser complètement si diarrhée franche.

Administer la poudre diluée dans du liquide ou de la nourriture molle.

- Le volume habituellement recommandé est de 125 à 250 mL de liquide par dose de 17g. Par contre, le volume de liquide pourrait être moindre (voir annexe 1).
-  **Alerte de soins infirmiers:** Le polyéthylène glycol 3350 peut liquéfier certains aliments (compote, yogourt et autres) ainsi que les liquides dans lesquels un agent épaississant a été ajouté et les liquides pré-épaissis. Il est important d'augmenter la vigilance quant au respect des textures pour la clientèle dysphagique. Se référer à la nutritionniste au besoin.

3. Information à transmettre

Lorsqu'applicable, discuter des aspects suivants avec la personne, son proche aidant ou l'équipe de soins :

Habitudes de vie	Environnement
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'hydratation• Diètes, régimes ou autres « règles alimentaires » volontaires ou prescrits• Consommation quotidienne de fibres alimentaires• Horaire habituel de défécation (à favoriser et respecter autant que possible)• Activité physique et mobilité<ul style="list-style-type: none">○ Besoin d'assistance○ Disponibilité des accompagnateurs, si besoin	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité de la toilette au moment requis (incluant lors d'urgences fécales qui demandent un accès rapide)• Intimité et temps adéquats• Besoins en équipements particuliers<ul style="list-style-type: none">○ siège d'aisance○ siège rehausseur○ bassine○ autres

Optimiser avec l'équipe interprofessionnelle la prise en charge des conditions qui favorisent l'élimination fécale, si requis.

4. Suivi

- Détecter les effets indésirables du polyéthylène glycol : nausées, ballonnement, crampes abdominales, diarrhée, flatulences.
- Évaluer l'efficacité du traitement pharmacologique, notamment par la surveillance du journal de selles.
- Convenir du suivi avec le pharmacien si des ajustements différents devaient être envisagés.
- Convenir du suivi médical approprié, le cas échéant.

PRESCRIPTEUR AUTORISÉ RÉPONDANT

En cas de problèmes ou pour toute autre question sur l'application de l'ordonnance collective, le professionnel se réfère au médecin traitant.

ANNEXES

Annexe 1 : Préparation magistrale du polyéthylène glycol

Annexe 2 Quantité de polyéthylène glycol (PEG 3350) à administrer selon le format choisi

Annexe 3 Éléments à considérer dans le choix de l'ordonnance collective ou du protocole à appliquer

BIBLIOGRAPHIE

Inspiré de l'ordonnance collective produite par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, CIUSSSCN-OC-015, Version 2018-07-05.

Protocole médical national de l'INESSS N°628016, Traitement pharmacologique visant l'élimination fécale chez une personne qui reçoit des soins palliatifs ou qui présente un profil gériatrique, Avril 2020.

Clinical Resource, Treatment of Constipation in Adults. Pharmacist's Letter/Prescriber's Letter, April 2019, www.canadianpharmacistsletter.therapeuticresearch.com.

Couture J. et al. Gestion de la constipation en UCDG, Regroupement des unités de courte durée gériatrique et des services hospitaliers de gériatrie du Québec, Annexe 14 du document «Gestion médicamenteuse en UCDG», 3e édition, 2020.

Vigilance Santé, version 2022, Polyéthylène glycol 3350.

Monographie de Lax-A-Day, Pendopharm, 2017. https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00038205.PDF

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

Cette section comprend les documents qui sont en relation avec l'ordonnance collective sans y être annexés.

MOTS-CLÉS

Constipation, hémorroïdes, polyéthylène glycol, Lax-A-Day, PEG 3350, selles, scybale

APPROBATION / ADOPTION

ÉLABORATION	Julie Laroche, pharmacienne, direction des services multidisciplinaires	
COLLABORATION	Jessyka Blouin, pharmacienne, DSM Audrée Anne Duchesneau, pharmacienne, DSM Dre Fannie Asselin, médecin, DSPPC	
ANNULE ET REMPLACE	CSSSAE	S.O.
	CSSSBNY	S.O.
	CSSSD	S.O.
	CSSSE	S.O.
	CSSSHSM	S.O.
	CSSSM	S.O.
	CSSSTR	S.O.
	CSSSVB	S.O.
	Agence	S.O.
	CJMCQ	S.O.
	CRDITED	S.O.
	Domrémy	S.O.
InterVal	S.O.	
APPROUVÉE PAR :	Approbation électronique Julie St-Onge Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections	2023-03-28
	Approbation électronique Dr Simon Toussaint Chef de département de médecine générale	2023-03-19
	Approbation électronique Mathieu Lapointe Chef du Département de pharmacie (si médication)	2023-03-21
ADOPTÉE PAR :	Original signé Dr Lossany Touré Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2023-04-21

Préparation magistrale du Polyéthylène glycol (PEG 3350)

Solution orale 17 g/100 mL en format 1500 ml

Produit	Quantité
PEG 3350 (ex. Lax-a-day, Restoralax, Emolax, M PEG, Relaxa)	15 sachets de 17 g ou 15 mesures de 17 g
Eau	1500 mL

Méthode de préparation :

Dans un pichet ou contenant propre ayant une capacité d'environ 2 litres :

1. Ajouter 1000 mL d'eau fraîche.
2. Diluer 15 sachets ou 15 mesures de PEG 3350.
3. Bien agiter, jusqu'à dissolution complète de la poudre.
4. Compléter jusqu'à 1500 mL en ajoutant 500 mL d'eau fraîche.
5. Bien agiter.
6. Identifier le contenant comme suit :

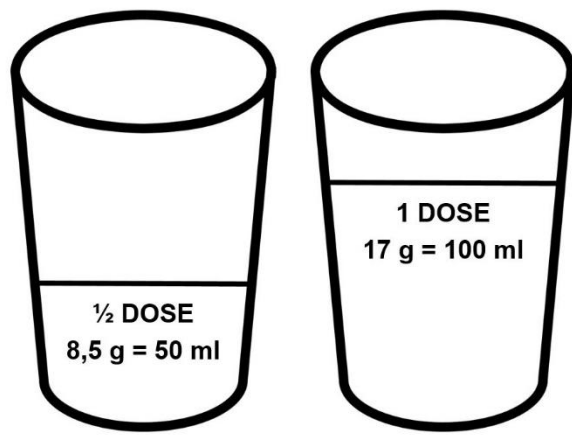
Polyéthylène Glycol PEG 3350 17 g / 100 mL *** Stabilité : 24 heures au réfrigérateur ***

Date/Heure Préparation : 2022-03-07 / 7 h 12 AM Préparée par : C.B.

Volume à administrer selon la dose prescrite :

	Dose prescrite	Volume à administrer
PEG3350 Solution orale 17g /100 ml	17 g	100 mL
	8.5 g	50 mL
	5 g	30 mL

Exemple :



Préparer un gabarit pour les volumes à administrer (8.5 g et 17 g) à l'aide d'une tasse à mesurer ou d'une seringue.

Ce gabarit vous permettra d'être plus efficace dans la préparation de vos doses.

La dose peut être rediluée dans du jus ou un plus grand volume d'eau si nécessaire.

Quantité de polyéthylène glycol (PEG 3350) à administrer selon le format choisi

Format du PEG3350	Dose prescrite	Quantité à administrer
Sachet de 17g	17g 8.5g	1 sachet ½ sachet
Poudre en Pot	17g 8.5g	30mL 15mL
Solution orale 0.17g/ml	17g 8.5g	100mL 50mL

Éléments à considérer dans le choix de l'ordonnance collective ou du protocole à appliquer

Ordonnance collective d'initiation ou d'ajustement du polyéthylène glycol 3350	Ordonnance collective ou protocole d'élimination intestinale de l'installation
<ul style="list-style-type: none">• À privilégier, à moins de contre-indication• Utilisation répétée de l'ordonnance collective ou protocole d'élimination intestinale	<ul style="list-style-type: none">• Sensation d'inconfort qui augmente et/ou qui requiert un soulagement rapide• À la demande de l'utilisateur ou de son représentant légal.

Lors de l'application de l'ordonnance collective ou du protocole d'élimination intestinale, l'historique du journal de selle des dernières semaines doit être consulté afin de déterminer s'il est également pertinent d'amorcer l'ordonnance collective d'ajustement du polyéthylène glycol.